



Bassin P-LA-47
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Bassin global			
		A	B	C	D
Classification du cours d'eau	(n.a.)	Primaire (Emissaire)	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre
En amont de	(n.a.)	P-SJ-21	A	A	A
En aval de	(n.a.)	P-LA-19	—	—	—
Zone	(n.a.)	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie)	(n.a.)	Ruisseau entre Côte Saint-Amand et la rue Tour du Lac	Ruisseau entre la rue Pierre-Lachance et la Côte Saint-Amand 05	Lac St-Jérôme (118)	
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	12, 10 et 15			
Superficie drainante du bassin A	m ²	1,188,888	15,508	19,731	13,455
Longueur du cours d'eau principal L	m	3037	134	197	183
Indice de forme $F = A/L^2$	(Sans unité)	0.13	0.86	0.51	0.40
Densité de drainage $Dd = EL/A$	m/m ²	0.002987	0.020441	0.009994	0.013601
Pente moyenne du bassin	m/km	46.5	65.2	75.0	35.0
Forme du réseau de drainage	(n.a.)	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire
Débit récurrent 2 ans	l/s	643.6	23.1	27.6	22.9
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n.a.)	0.18	0.21	0.18
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n.a.)			
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n.a.)	0.03	0.06	0.04
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n.a.)			
Importance relative globale	Pointage (10)	(n.a.)	0.21	0.28	0.21
Protection	(n.a.)	OUI	NON	NON	NON

Bassin P-SJ-20
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Bassin global	
		A	B
Classification du cours d'eau	(n.a.)	Secondaire 2e ordre (Emissaire)	Tertiaire
En amont de	(n.a.)	Municipalité de Sainte-Sophie (Divine-Jordan)	A
En aval de	(n.a.)	—	—
Zone	(n.a.)	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine et Agro-Forestière
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie)	(n.a.)	Cadastre du Nord-Ouest (113)	Ruisseau central (114)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	11, 10 et 10	
Superficie drainante du bassin A	m ²	436,231	30,701
Longueur du cours d'eau principal L	m	1310	117
Indice de forme $F = A/L^2$	(Sans unité)	0.25	2.24
Densité de drainage $Dd = EL/A$	m/m ²	0.003271	0.003811
Pente moyenne du bassin	m/km	22.2	25.0
Forme du réseau de drainage	(n.a.)	linéaire	linéaire
Débit récurrent 2 ans	l/s	104.3	18.9
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	0	
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)		0.91
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	0	
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)		0.24
Importance relative globale	Pointage (10)	0	1.15
Protection	(n.a.)	NON	NON

NOTE: LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN VERSANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉSTIME L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANTS.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, SONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPLE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LÉGENDE**
- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - REF. PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - POINTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	28/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MDEP	28/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	REVISION	DATE

<input type="checkbox"/>	TEL QUE CONSTRUIT	
<input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/>	SOUSSION	
<input type="checkbox"/>	PERMIS	
<input type="checkbox"/>	APPROBATION	
<input type="checkbox"/>	PRELIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/>	EMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.

155, GRANDE EST TEL: (514) 384-4220
1008, RUE ST-JEROME FAX: (514) 383-0017
MONTREAL (QUEBEC) QUEBEC, INC. 1008-1008

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JEROME

TITRE: BASSINS P-LA-47, P-SJ-20

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL

PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER VERIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, ing. DATE: JUN 2005

ÉCHELLE: 1:2000 DOSSIER: M7416-00

No. DESSIN: 14 DE 23 REV.: 5